

## DOCUMENT N° 59

### RESOLUTION SUR LA CENTRAFRIQUE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec du 8 au 10 juillet 2001, sur proposition de la Commission politique,

**CONDAMNANT** avec fermeté la tentative de coup d'État, survenue dans la nuit du 27 au 28 mai 2001, contre la personne et la fonction du Président Ange-Félix Patassé, Chef d'État démocratiquement élu,

**DÉPLORANT** les représailles et les exactions qui ont été perpétrées et qui se poursuivent à la suite de cette tentative de coup de force,

**AYANT APPRIS** avec une vive émotion l'assassinat à Bangui, dans des conditions particulièrement atroces, du Député Théophile Touba, qui était un membre très actif de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'APF, ainsi que celui de son fils,

**EXIGE** que toute la lumière soit faite sur l'assassinat du Député Théophile Touba, que les assassins soient recherchés, jugés et punis, et que cessent les exécutions sommaires en République centrafricaine,

**CHARGE** le Secrétaire général parlementaire et les instances compétentes de l'APF de suivre de près l'évolution de la situation et de proposer les démarches appropriées, y compris l'envoi sur place d'une mission d'information et de bons offices,

**APPELLE** énergiquement le Gouvernement et les membres du Parlement centrafricain à ne ménager aucun effort afin de parvenir à une réconciliation nationale et à la restauration complète de la paix et du respect de l'État de droit et des droits de l'Homme de tous les Centrafricains.